



## LA PRIME DE 2000€ POUR TOUS REJETÉE PAR L'ACCORD D'INTÉRESSEMENT

La Direction s'est appuyée sur l'accord d'intéressement qu'elle vient de faire signer pour refuser la prime de 2000€ pour tous. En effet, cet accord indique : « *Une avance de 500€ à valoir sur le montant de l'intéressement tel qu'il sera déterminé à la clôture de l'exercice 2012-2013 sera versée à tous les salariés de la société ALSTOM TRANSPORT SA inscrits à l'effectif au moment du versement.* »

Et plus loin : « *Dans le cas où le montant de l'intéressement dû à la clôture de l'exercice serait inférieur au montant de l'avance versée, la somme perçue en trop devrait intégralement être remboursée par les salariés au moyen d'un chèque.* »

Cet accord entérine donc la proposition de la Direction d'une avance de 500€ sur l'intéressement de l'an prochain en « compensation » de l'absence d'intéressement cette année et rejette de fait la prime de 2000€ pour tous.

Qu'on ne s'y trompe pas ; la Direction n'accorde pas 500€ en plus. En effet, même s'il est prévu un versement éventuel en 2013 d'un supplément de 500€ pour compenser le remboursement de l'avance, les critères prévus dans ce nouvel accord vont aboutir à une baisse de l'intéressement sur les trois prochaines années : si ces nouveaux critères avaient été appliqués à l'exercice 2011-2012, l'intéressement aurait été en moyenne de 1500€. Or, la moyenne de l'intéressement sur les années 2007 à 2011 était de 2278€ !

**Par respect du mandat donné par plus de 1500 salariés d'Alstom Transport S.A. qui ont signé la pétition FO pour une prime de 2000€ pour tous, FO a refusé de signer cet accord, alors qu'elle avait signé les accords précédents.**

En outre, cet accord prévoit que la hausse des prélèvements sociaux sur l'intéressement est entièrement supportée par les salariés. Le montant de la hausse du forfait social de 8% à 20% sur l'intéressement décidée par le gouvernement et applicable depuis le 1er août 2012 serait donc entièrement déduit de l'intéressement à verser aux salariés, si cet accord s'appliquait tel quel. L'accord sur l'intéressement précise : « *Le présent accord ferait en outre l'objet d'une renégociation immédiate, si des obligations légales ou professionnelles imposaient à la société ALSTOM TRANSPORT SA, un mode quelconque de prime qui serait différent de celui prévu*

*par cet accord ou qui, même s'il était identique, lui imposait des charges supplémentaires. Tel serait le cas si l'exonération des charges sociales prévues dans la loi venait à être supprimée en totalité ou partiellement. »*

**Selon cette clause, l'accord devrait donc déjà être en renégociation !**

**Raison de plus pour continuer à demander une prime de 2000€ pour tous !**

Nous avons à nouveau proposé aux trois autres organisations syndicales d'organiser ensemble une assemblée du personnel afin de décider ensemble de l'action à engager dans ce sens.

## **LA SÉCURITÉ : PARLONS-EN !**

La Direction communique beaucoup pour montrer que la sécurité fait partie de ses priorités. Force est de constater que malheureusement la pratique ne concorde pas avec les intentions affichées. Ainsi le problème d'absence de mise à la terre de certaines armoires de simulateurs a été soulevé sur TIS d'abord en CHSCT, puis en réunion des DP (Délégués du Personnel). La Direction s'était engagée lors de la réunion des DP du 5 juillet dernier à ce que les travaux soient faits pendant l'été de façon à ce que toutes les armoires de simulation soient reliées à la terre. Mais lors de la réunion des DP d'août, la Direction annonçait que les travaux ne seraient finalisés que fin septembre, début octobre ... En attendant les collègues qui travaillent sur ces armoires risquent l'électrocution en cas de défaut d'isolement d'une alimentation. Nous avons alerté l'inspection du travail. Nous proposons que le CHSCT fasse une alerte de 'danger grave et imminent' de façon à ce que les salariés concernés puissent user de leur droit de retrait.

## **ELECTIONS PROFESSIONNELLES SUR TIS ET CSY**

Les élections des représentants du personnel se dérouleront le 11 Octobre 2012 pour TIS Saint-Ouen et le 8 Novembre 2012 pour CSY. **Nous lançons un appel à candidatures pour constituer nos listes.** Nous vous invitons à consulter le bilan d'activité FO téléchargeable sur le site [www.fo-sif.org](http://www.fo-sif.org) (onglet « Elections Professionnelles ») ou par l'intermédiaire du « flashcode » ci-dessous. Vous y trouverez les raisons pour lesquelles nous avons signé ou refusé de signer les accords collectifs qui ont été négociés depuis les dernières élections. Nous faisons aussi le compte rendu de notre mandat dans les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) et le bilan des campagnes que nous avons menées.

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Nathalie DUPUY, p.9194; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343; Catherine BOUZARD, p.1367.

